

COMPTE-RENDU DES DELIBÉRATIONS DU COLLÈGE

JEUDI 28 MARS 2024

Le 28 mars 2024, le collège de l'Autorité nationale des jeux ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 modifiée relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu l'ordonnance n° 2019-1015 du 2 octobre 2019 réformant la régulation des jeux d'argent et de hasard, notamment son article 49 ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 modifié relative à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

Vu le décret du 15 juin 2020 et le décret du 13 septembre 2022, portant nomination des membres du collège et de la présidente de l'Autorité ;

A adopté les décisions suivantes :

- ✓ [Décisions relatives aux plans d'actions en matière de lutte contre la fraude et contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme des opérateurs agréés et des opérateurs sous droits exclusifs pour l'année 2024 \(19 décisions N°2024-036 à 2024-54\).](#)
- ✓ [Décisions relatives aux plans d'actions de prévention du jeu excessif ou pathologique et du jeu des mineurs des casinos et des sociétés de courses pour l'année 2024 \(42 décisions N°2024-055 à 096\) ;](#)
- ✓ [Décision n° 2024-097 du 28 mars 2024 relative à l'exploitation en ligne \(exclus-web\) du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Chercheur d'or » ;](#)
- ✓ [Décision n°2024-098 du 28 mars 2024 relative à l'exploitation en ligne \(exclu-web\) du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Instant EuroMillions » ;](#)
- ✓ [Décision n°2024-099 du 28 mars 2024 relative à l'exploitation en point de vente et en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Passion-fruits – Jeu estival » ;](#)
- ✓ [Décision n° 2024-100 du 28 mars 2024 portant modification de la liste support de paris autorisés ;](#)
- ✓ [Décision n°2024-101 du 28 mars 2024 portant notification d'un grief à la société X \(non publiée\).](#)

A adopté les avis suivants : (non publiés)

- ✓ [Avis n°2024-018 du 28 mars 2024 présenté par la société GM TENNIS et relatif à l'organisation de paris en réseau physique de distribution pour le tournoi de tennis « OPEN CAPFINANCE ROUEN METROPOLE 2024 » ;](#)
- ✓ [Avis n°2024- 019 du 28 mars 2024 présenté par la société GM TENNIS et relatif à l'organisation de paris en ligne pour le tournoi de tennis « OPEN CAPFINANCE ROUEN METROPOLE 2024 » ;](#)
- ✓ [Avis n°2024-020 du 28 mars 2024 portant modifications du calendrier des courses hippiques françaises et étrangères pour l'année 2024 \(deuxième saisine modificative\).](#)

Décisions publiées sur le site de l'ANJ le 3 avril 2024

Un régulateur au service d'un jeu sûr, intègre et maîtrisé